

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Maurice LAUGIER, Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »,

Certifie qu'une erreur matérielle s'est produite lors de la saisie des délibérations du conseil communautaire du 17 février 2026, à savoir :

- Sur l'ensemble des premières pages de chacune des délibérations prises à l'occasion de ce conseil communautaire, sous OBJET, il y a lieu de lire « L'an deux mille vingt-six » en lieu et place de « L'an deux mil vingt-cinq ».

Fait à Saint André les Alpes, le 30 mars 2026

Maurice LAUGIER,
Président de la Communauté de communes
ALPES-PROVENCE-VERDON,
Sources de Lumière

